

Comment déposer un dossier auprès de la commission du Flaad ?

Prendre rendez-vous avec un conseiller de l'Adil

Il étudiera gratuitement avec vous votre dossier.

Il pourra vous orienter et déposer une demande d'aide financière si nécessaire auprès du Flaad.

Une commission examinera votre dossier pour l'attribution de cette aide dans la limite des fonds disponibles.

Fonds Local d'Aide aux Accédants en Difficulté



Vous êtes accédant à la propriété ?

Vous avez un retard de paiement dans votre prêt ?



ADIL 41 AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Cité administrative - Porte C
34 avenue du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS

Tél. : 02.54.42.10.00

Fax : 02.54.42.13.00

E-mail : Adileie41@wanadoo.fr

Internet : www.adil41.org



santé
famille
retraite
services



Conditions

- Etre accédant à la propriété de votre résidence principale
- Rencontrer des difficultés financières ponctuelles
- Etre en mesure de poursuivre cette accession
- Avoir un retard de paiement dans vos mensualités (au moins 3 mensualités ou 2 trimestrialités) quelque soit le type de prêt immobilier.

Le Flaad peut vous aider...

à régulariser votre situation par des conseils et/ou une aide financière.



Ce dispositif est financé et mis en place par
la Caisse d'Allocations Familiales,
la Mutualité Sociale Agricole,
le CIL Val de Loire.